Séance du 27 Septembre 2024

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept septembre à partir de 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 septembre, s'est réuni en séance ordinaire dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Madame Jennifer HAENSLER, Maire

Présents: Jennifer HAENSLER, Christian KLEIN, Marie Thérèse FREY, Franck CORPLET, Chantal AUBURTIN, Christian CHARLES, Marie Claire GIROUX, Jean-Marc IACONO, Marie-Anne JOST, Fabrice CASSE, Norbert THINUS, Aurélie COSTA, Kevin VAUTRIN, Christelle HIM.

Excusée: Typhaine GORCE procuration Aurélie COSTA

Secrétaire de séance : Marie Thérèse FREY

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

L'ordre du jour est adopté :

- 1) Election du Maire
- 2) Fixation du nombre d'Adjoint
- 3) Election des Adjoints
- 4) Indemnité du Maire
- 5) Indemnité des Adjoints
- 6) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- 7) Commissions municipales
- 8) Désignations des représentants de la commune dans les organismes de regroupement extérieurs

Les points 1 à 3 sont décrits dans les documents insérés précédemment au registre.

(4) Indemnité du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ; Vu le procès-verbal de l'élection du Maire du 22 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, avec effet au 27 septembre 2024, de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à:

Taux maximal 51,6 % Taux retenu 51,6 %

(5) Indemnité des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu le procès-verbal de l'élection des Adjoints du 27 Septembre 2024 fixant à 3 le nombre des adjoints.

Considérant la délégation de fonctions accordée à CHARLES Christian, Premier Adjoint, dans les domaines des Travaux, et de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Maire pour tous les actes relatifs au fonctionnement administratif et financier de la commune.

Considérant la délégation de fonctions accordée à COSTA Aurélie, Deuxième Adjointe, dans les domaines des Affaires sociales et scolaires, et de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Premier Adjoint pour tous les actes relatifs au fonctionnement administratif et financier de la commune.

Considérant la délégation de fonctions accordée à CASSE Fabrice, Troisième Adjoint, dans le domaine de l'urbanisme, et de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Deuxième Adjoint pour tous les actes relatifs au fonctionnement administratif et financier de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, avec effet au 27 septembre 2024, de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint à:

Taux maximal 19.8 %

Taux retenu 12.00 %

(6) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la délégation au Maire des compétences du Conseil Municipal dans un souci de bonne administration communale, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, pour la durée du mandat, les délégations suivantes, sous réserve d'en rendre compte au Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° Procéder dans la limite de $100\,000,00$ € à la réalisation des emprunts à taux fixe destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- 3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 5° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° Accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges ;
- 8° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 € ;
- 9° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 10° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions ;

- 11° Réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 150 000,00 €;
- 12° Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre ;
- 13° Autoriser la location de biens communaux sur la base des tarifs fixés par le conseil municipal.

(7) Commissions municipales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-22 et L 2143-2. Après avoir entendu le rapport du Maire sur le rôle des commissions municipales, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête la composition des commissions municipales comme suit, à **l'unanimité**:

Commission Finances

Norbert THINUS, Jennifer HAENSLER, Marie-Thérèse FREY, Chantal AUBURTIN, CORPLET Franck, Christian KLEIN, Fabrice CASSE, Marie-Christine RODRIGUEZ

Commission Travaux et urbanisme

HAENSLER Jennifer, KLEIN Christian, CHARLES Christian, IACONO Jean-Marc, CASSE Fabrice

Commission Affaires sociales et scolaires

HAENSLER Jennifer, FREY Marie-Thérèse, COSTA Aurélie, JOST Marie-Anne

Commission Vie associative

THINUS Norbert, CASSE Fabrice, CHARLES Christian, GIROUX Marie-Claire

Commission Culture et patrimoine

JOST Marie-Anne, AUBURTIN Chantal, CASSE Jean Noel, HIM Christelle

Commission de la Foret

CORPLET Franck, KLEIN Christian, CASSE Jean-Noël, HIM Christelle, CASSE Fabrice

Commission d'Appel d'Offre

Président : HAENSLER Jennifer

Titulaires: FREY Marie-Thérèse, KLEIN Christian, THINUS Norbert, CASSE Fabrice

Commission Communale de Sécurité et d'accessibilité

Président : HAENSLER Jennifer Suppléant : CASSE Fabrice

Commission Communale des Impôts Direct (CCID)

Membres titulaires : HAENSLER Jennifer, FREY Marie-Thérèse, AUBURTIN Chantal, KLEIN Christian

Membres suppléants : CORPLET Franck, HIM Christelle, RODRIGUEZ Marie-Christine

(8) Désignations des représentants de la commune dans les organismes de regroupement extérieurs

Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne ses représentants dans les organismes de regroupement comme suit, à l'unanimité :

-Syndicat Intercommunal des eaux et de l'assainissement de l'est thionvillois (SIDEET) :

Eau: HAENSLER Jennifer, AUBURTIN Chantal

Assainissement: CASSE Fabrice, CHARLES Christian

Suppléant : CORPLET Franck

-Syndicat Intercommunal de suivi de la concession de la distribution publique d'électricité du pays des trois frontières (SISCODIPE) :

Titulaire : CASSE Fabrice Suppléant : VAUTRIN Kevin

-Syndicat Intercommunal du Gymnase de Kédange-sur-Canner : HAENSLER Jennifer, FREY Marie-

Thérèse

-Syndicat Intercommunal Fourrière du Joli Bois :

Titulaire: COSTA Aurélie

Suppléant : GIROUX Marie-Claire

-Conseil d'Administration du collège de la Canner

Titulaire : HAENSLER Jennifer Suppléant : FREY Marie-Thérèse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire Le Secrétaire de séance